CABINET OFFICE 2003-2004 Accessibility Plan

- Introduction
- Report on Achievements
- Commitments and Strategies for 2003-2004
  - Methods to be taken to prevent new barriers
  - Business areas to be reviewed
  - Actions to be taken
- For more information

Introduction

In 2001, there were an estimated 1.5 million people in Ontario with self-disclosed disabilities. This number is expected to increase as the population ages.

In December 2001, the *Ontarians with Disabilities Act, 2001* (ODA) was passed into law. Its purpose is to improve opportunities for people with disabilities and to provide for their involvement in the identification, removal and prevention of barriers to their full participation in the life of the province.

One of the requirements under the ODA is that Ontario government ministries, municipalities, hospitals, school boards, colleges, universities, and public transportation organizations develop annual accessibility plans to make programs, services and buildings more accessible to people with disabilities. The plans must be made available to the public.

In the Speech from the Throne, delivered on November 20, 2003, the Ontario Government confirmed its commitment to working with Ontarians with disabilities on meaningful legislation that will allow them to fully participate in building a stronger province.

This document is the first annual accessibility plan for Cabinet Office. The plan describes improvements to accessibility that Cabinet Office has made to date and its commitments for the balance of the 2003-2004 fiscal year.

Report on Achievements

Cabinet Office supports the Premier, Cabinet, and its committees in the management and implementation of the government's priorities. Cabinet Office also provides communications services to the public but does not provide a range of programs and services like ministries do.

In 2003, Cabinet Office established an Accessibility Planning Group to recommend strategies for the identification, removal and prevention of barriers in compliance with the ministry's requirements under the *Ontarians with Disabilities Act, 2001*.

Information

The Throne Speech is one of the government's most important policy documents. It outlines the government's overall agenda for the session it inaugurates. For a number of years now, a copy of the document has been provided to the Canadian National Institute for the Blind (CNIB) on the day the Speech is delivered, so that it can be made accessible to individuals with visual impairment. In 2003, in addition, the Throne Speech was available as a video and audio file on the Premier's website well suited for people with low vision and for people using assistive technology. Cabinet Office has worked with Publications Ontario to meet the requirements of the *Ontarians with Disabilities Act, 2001* in disseminating Throne Speeches.

To further enhance the accessibility of the Premier's website, it was redesigned and upgraded by Cabinet Office Corporate Communications to meet many of the checkpoints of the W3C Web Content Accessibility Guidelines, and has served as a model for other sites implementing accessible solutions. Additional features taken from best practices in the disability community were also implemented.

Among its new features, the new Premier's website includes:

- easy-to-read double-spaced lines and simple fonts and pictures for easy and intuitive understanding of all pages;
- printer-friendly pages to assist in the saving and copying of online documents;
- descriptive coding tags for more detailed information for users who are blind or who have visual impairments or low vision;
- small and fast-loading pages for those using older or rural Internet connections; and
- coding to allow the new site to work correctly with old web browsers and outdated technology.

The Premier's Kid Zone website was similarly upgraded by Corporate Communications to meet many of the above checkpoints and includes the same features where applicable.

In addition, Corporate Communications hosted a Case Study and Discussion group to share knowledge and best practices about web-related accessibility. It also designed new software for use on government Internet sites to improve accessibility and access, including a bilingual language switching script specifically for the Ontario government.

The Centre for Leadership (CFL) modified the OntarioDelivers intranet site in December 2002 to improve accessibility in the following ways:

- ensuring basic features of the site are directly accessible or compatible with assistive technologies;
- incorporating equivalents for non-text content such as images, graphic content and animations;
- information in both colour and black and white;
- use of clearest and simplest language;
- dividing large blocks of text into smaller blocks where possible, and
- standardizing layout and presentation.

Cabinet Office provides Teletypewriter device (TTY) access to accommodate individuals requesting information who are deaf, deafened and hard of hearing.

Employment

As an employer within the Ontario Public Service, Cabinet Office has fully complied with Management Board Secretariat's Human Resources Policies and Guidelines, and has been guided by the *Ontario Human Rights Code* requirements. Cabinet Office provides ongoing services to review, assess and complete all ergonomic requests for its employees.

Performance Management

Cabinet Office led the development of key corporate goals for all ministries, which included meeting the requirements of the *Ontarians with Disabilities Act, 2001*. This corporate goal has been reflected as part of 2003/04 Senior Management Performance Plans.

Training

All Cabinet Office managers have completed the *Ontarians with Disabilities Act* computer-based training provided by the Accessibility Directorate of Ontario. Furthermore, the Centre for Leadership has ensured that senior executive training and development activity, both on- and off-site, takes place in accessible venues. The needs of training participants with disabilities are taken into account within the regular training administration process.

Facilities

Cabinet Office is the major tenant of Whitney Block. In terms of its facilities (Whitney Block), Cabinet Office provides clear corridor, washroom stalls and doorway accessibility for wheelchair entry within the Whitney Block that conforms to the *Ontario Building Code* requirements. More specifically, it has installed a lever door handle that facilitated access to a program area.

Cabinet Office has established a Whitney Block User Committee, which includes representatives of Whitney Block tenants and building management. One of the User Committee's roles is to collaboratively identify and consider barriers in the building and to negotiate building accessibility improvements with the Ontario Realty Corporation (ORC) and SNC Lavalin ProFac Facilities Management.

Commitments and Strategies for 2003-2004

Methods to be taken to prevent new barriers

Cabinet Office will continue to address prevention of new barriers through its Accessibility Planning Group and the Whitney Block User Committee. The Accessibility Planning Group will meet regularly to monitor the implementation of the Plan and to plan further improvements.

Business areas to be reviewed

Operational Policies, Practices and Services

Cabinet Office will commit to a review of its recruitment process, to ensure that accessibility is an integral part at all points in that process.

Actions to be taken

Barrier identification and prevention

The Cabinet Office Accessibility Planning Group will identify barriers through the Accessibility Plan's implementation process, will monitor implementation of this plan throughout the coming year, and will provide quarterly reports to the Chief Administrative Officer and to senior management and updates to ministry staff. We will continue to consult with the Accessibility Directorate on implementation of Cabinet Office's Accessibility Plan, and on the preparation of the 2004-2005 Plan, as required under section 10 of the ODA.

Improved accessibility in communications

Publications Ontario acts as the corporate co-ordinator for alternate format document requests, working in co-operation with the customer and the ministry responsible for the document to fulfill customer needs. Cabinet Office will continue to work with Publications Ontario to meet the requirements of the *Ontarians with Disabilities Act* in the dissemination of its publications. Staff involved in responding to requests for publications in accessible formats will be provided with guidance on the procedures for doing so.

Cabinet Office will ensure that the staff responsible for operating TTY equipment are adequately trained.

Improved accessibility of facilities

Cabinet Office, in collaboration with other tenants in the Whitney Block User Committee, will develop a process to jointly review and prioritize the removal of barriers with the Ontario Realty Corporation, the building's owner.

Cabinet Office will develop plans to assist with the evacuation of staff

and visitors with disabilities, and to ensure that the plans are reflected in the Emergency Procedures handbook distributed to all staff.

Improved accessibility in technology

As the Premier's website continues to grow and develop, Cabinet Office will ensure that accessibility for people with disabilities continues to be addressed during development and through ongoing testing. Cabinet Office will continue to research new and innovative ways to create accessible print, audio and visual content for distribution on Internet websites.

The Centre for Leadership OPS intranet websites will be redeveloped and positioned to support continuous improvement in accessibility.

Improved accessibility in practices

See above actions to be taken on improved accessibility in communications, facilities and technology.

Improved accessibility in internal policies

Cabinet Office will comply with Management Board Secretariat's Procurement Directives and monitor implementation. To facilitate that compliance, Cabinet Office will distribute any additional Management Board Secretariat guidelines on procurement to all managers and supervisors, as well as to staff with responsibility for procurement.

For more information

Questions or comments about the ministry's accessibility plan are always welcome. Please contact:

Office of the Chief Administrative Officer
Room 3540, Whitney Block
99 Wellesley Street West
Toronto, Ontario M7A 1A1

Telephone: (416) 212-0781

TTY number: (416) 314-5721

E-mail: odapublicinquiries@cab.gov.on.ca

Visit the Ministry of Citizenship and Immigration's Accessibility Ontario web portal at: www.gov.on.ca/citizenship/accessibility. The site promotes accessibility and provides information and resources on how to make Ontario a barrier-free province.

Alternate formats of this document are available free upon request from:

Publications Ontario
880 Bay Street, Toronto, ON M7A 1N8
Tel: (416) 326-5300

Out of town customers except Ottawa call: 1-800-668-9938
In Ottawa, call (613) 238-3630 or toll-free 1-800-268-8758
TTY Service 1-800-268-7095

© Queens Printer for Ontario

ISSN 1708-4903 print version
ISSN 1708-4911 online version

Ce document est disponsible en français.

Ontario
This site is maintained by the Government of Ontario, Canada.

Privacy | External Links Disclaimer

Copyright information: © Queen's Printer for Ontario, 2004
Last modified: April 14, 2004

Some online services may be currently unavailable. Over the coming weeks, new information will be made available about the government's plans and priorities, so please visit often. If you need information about ministry services or programs, please visit our Access Your Government page.

BUREAU DU CONSEIL DES MINISTRES
Plan d'accessibilité 2003-2004

- Préambule
- Rapport sur les réalisations
- Engagements et stratégies en 2003-2004
  - Mesures à adopter pour éviter tout nouvel obstacle
  - Secteurs d'activité à étudier
  - Mesures à prendre
- Renseignements

Préambule

En 2001, environ 1,5 million d'Ontariennes et d'Ontariens disaient avoir un handicap. On s'attend à ce que ce nombre augmente, compte tenu du vieillissement de la population.

En décembre 2001, la *Loi de 2001 sur les personnes handicapées de l'Ontario* (LPHO) a été adoptée. Cette loi vise à offrir davantage de possibilités aux personnes handicapées et à obtenir leur concours pour déterminer, éliminer et prévenir les obstacles qui les empêchent de participer pleinement à la vie de la province.

La LPHO exige entre autres que les ministères du gouvernement de l'Ontario, les municipalités, les hôpitaux, les conseils scolaires, les collèges et universités et les organisations de transport en commun élaborent tous les ans des plans d'accessibilité pour rendre leurs programmes, services et édifices plus accessibles aux personnes handicapées. Ces plans doivent être mis à la disposition du public.

Dans le Discours du Trône du 20 novembre 2003, le gouvernement de l'Ontario a réitéré son engagement de collaborer avec les personnes handicapées de la province afin d'élaborer une loi importante qui leur permettra de participer pleinement à l'édification d'un Ontario plus fort.

Le présent document est le premier plan d'accessibilité annuel du ministère [nom du ministère]. Il décrit les mesures que le ministère a prises jusqu'à maintenant pour améliorer l'accessibilité et ses

engagements pour le reste de l'exercice 2003-2004.

Rapport sur les réalisations

Le Bureau du Conseil des ministres appuie le Premier ministre, le Conseil des ministres et ses comités, et participe à ce titre à la gestion et à la réalisation des priorités gouvernementales. Le Bureau du Conseil des ministres fournit également des services de communication au public, mais ne met pas en œuvre un ensemble de programmes et de services à l'instar des ministères.

En 2003, le Bureau du Conseil des ministres a créé un Groupe sur la planification de l'accessibilité en vue de recommander des stratégies pour le repérage, l'élimination et la prévention des obstacles à l'accessibilité, conformément aux exigences de la *Loi de 2001 sur les personnes handicapées de l'Ontario*.

Information

Le Discours du Trône constitue l'un des plus importants énoncés de politiques du gouvernement. Il expose le programme général du gouvernement pour la session qu'il inaugure. Depuis un certain nombre d'années déjà, un exemplaire du discours du Trône est remis à l'Institut national canadien pour les aveugles (INCA) le jour où le discours est prononcé pour qu'il puisse être rendu accessible aux personnes ayant un handicap visuel. En 2003, en outre, le discours du Trône a été diffusé sous forme de fichier audio-visuel sur le site Web du Premier ministre, en gros caractères ainsi que sur support contenant exclusivement du texte qui convient aux personnes ayant une mauvaise vue et aux personnes utilisant une technologie d'aide. Le Bureau du Conseil des ministres a collaboré avec Publications Ontario à respecter les exigences de la *Loi de 2001 sur les personnes handicapées de l'Ontario* relativement à la diffusion du discours du Trône.

Pour le rendre encore plus accessible, le site Web du Premier ministre a été remanié et amélioré par le Service des communications du Bureau du Conseil des ministres de manière à être conforme à un bon nombre de points de contrôle des Directives pour l'accessibilité aux contenus Web du W3C, et a servi de modèle pour d'autres sites mettant l'accent sur l'accessibilité. Des mesures supplémentaires s'inspirant de pratiques exemplaires en vigueur dans le milieu des personnes handicapées ont aussi été mises en œuvre.

Parmi les nouvelles caractéristiques du site Web amélioré du Premier ministre, mentionnons celles-ci :

- espacement à double interligne facile à lire et police et photos simples pour permettre une compréhension intuitive facile de toutes les pages;
- pages aisément imprimables pour faciliter la sauvegarde et l'impression des documents en ligne;
- codes descriptifs offrant une information plus détaillée aux utilisateurs aveugles ou qui ont un handicap visuel ou une mauvaise vue;
- pages de petite taille rapidement téléchargeable à l'intention des utilisateurs qui utilisent des connections à Internet rurales ou des connections moins récentes;

- codage permettant au nouveau site de fonctionner correctement avec de vieux fureteurs et une technologie désuète.

Le site Web Le coin des jeunes du Premier ministre a aussi été mis à niveau par le Service des communications afin de se conformer à bon nombre des points de contrôle susmentionnés et offre les mêmes caractéristiques lorsque c'est indiqué.

En outre, le Service des communications a mis sur pied un groupe de discussion et d'étude de cas pour favoriser l'échange de renseignements et de meilleures pratiques en ce qui touche l'accessibilité des sites Web. Il a aussi mis au point de nouveaux logiciels pouvant être utilisés par les sites Web du gouvernement pour améliorer l'accessibilité et l'accès, et notamment une macro-instruction de permutation à l'autre langue spécifiquement en usage au gouvernement de l'Ontario.

Le Centre de développement du leadership (CDL) a modifié en décembre 2002 le site Intranet Le sceau de la qualité pour améliorer son accessibilité de la façon ci-dessous :

- en veillant à ce que les caractéristiques de base du site soient directement accessibles ou soient compatibles avec les technologies d'aide;
- en proposant des équivalents pour le contenu autre que du texte comme les images, les graphiques et les animations;
- en fournissant l'information tant en couleurs qu'en noir et blanc;
- en utilisant un langage clair et simple;
- en divisant les gros blocs de texte en blocs plus petits lorsque c'est possible;
- en normalisant la présentation de l'information.

Le Bureau du Conseil des ministres offre l'accès à un appareil ATS pour aider les personnes sourdes ou malentendantes qui appellent pour demander des renseignements.

Emploi

En sa qualité d'employeur de la fonction publique de l'Ontario, le Bureau du Conseil des ministres s'est pleinement conformé aux politiques et aux lignes directrices sur les ressources humaines du Secrétariat du Conseil de gestion et respecte aussi les exigences du *Code des droits de la personne de l'Ontario*. Le Bureau du Conseil des ministres offre des services continus en vue de l'examen et de l'évaluation des besoins ergonomiques des employés et employées.

Gestion du rendement

Le Bureau du Conseil des ministres a fourni aux ministères un modèle de principaux objectifs, dont l'un consistait à respecter les exigences de la *Loi de 2001 sur les personnes handicapées de l'Ontario*. Cet objectif figure d'ailleurs dans les plans de gestion de la haute direction pour 2003-2004.

Formation

Tous les gestionnaires du Bureau du Conseil des ministres ont suivi la

formation informatique sur la *Loi sur les personnes handicapées de l'Ontario* dispensée par la Direction générale de l'accessibilité pour l'Ontario. En outre, le Centre de développement du leadership a veillé à ce que les activités de formation et de perfectionnement destinées aux cadres, tant au ministère même qu'à l'extérieur de celui?ci, aient lieu dans des locaux accessibles. Les besoins des participants handicapés aux séances de formation sont pris en compte dans le cours du processus normal de formation.

Locaux

Le Bureau du Conseil des ministres est le principal locataire de l'édifice Whitney. Les locaux du Bureau du Conseil des ministres dans cet édifice offrent des corridors sans encombrement ainsi que des toilettes et des portes accessibles aux fauteuils roulants, conformément aux dispositions du *Code du bâtiment de l'Ontario*. Plus précisément, le Bureau du Conseil des ministres a fait installer une poignée de porte de type bec-de-canne qui facilite l'accès à un secteur de l'édifice.

Le Bureau du Conseil des ministres a créé un comité des utilisateurs de l'édifice Whitney, qui compte des représentants des locataires ainsi que du service de gestion de l'édifice. Le comité a notamment pour rôle de repérer et d'examiner les obstacles à l'accessibilité dans l'édifice, et de négocier des améliorations en matière d'accessibilité avec la Société immobilière de l'Ontario (SIO) et les services de gestion d'installations SNC-Lavalin ProFac.

Engagements et stratégies en 2003-2004

Mesures à adopter pour éviter tout nouvel obstacle

Le Bureau du Conseil des ministres continuera d'examiner la question de la prévention des nouveaux obstacles à l'accessibilité par l'intermédiaire du Groupe de travail sur la planification de l'accessibilité et du comité des utilisateurs de l'édifice Whitney. Le Groupe sur la planification de l'accessibilité se réunira régulièrement pour suivre la réalisation du plan et pour y proposer d'autres améliorations.

Secteurs d'activité à étudier

Politiques, pratiques et services opérationnels

Le Bureau du Conseil des ministres s'engagera à examiner son processus de recrutement pour veiller à ce que l'accessibilité soit prise en compte à toutes ses étapes.

Mesures à prendre

Repérage et prévention des obstacles

Le Groupe de travail sur la planification de l'accessibilité du Bureau du

Conseil des ministres repérera les obstacles à l'accessibilité dans le cadre du processus de mise en œuvre du plan d'accessibilité, suivra la progression du plan et présentera des rapports trimestriels à cet égard au directeur général et à la haute direction ainsi que des mises à jour au personnel du ministère. Nous continuerons à consulter la Direction générale de l'accessibilité sur la réalisation de notre plan d'accessibilité et sur l'élaboration du plan pour 2004?2005, conformément à l'article 10 de la LPHO.

Amélioration de l'accessibilité en matière de communications

Publications Ontario est l'organisme chargé de coordonner les demandes de documents sur support de substitution et collabore à cet égard avec le client et le ministère dont relève le document demandé par le client. Le Bureau du Conseil des ministres continuera à travailler avec Publications Ontario pour respecter les exigences de la *Loi sur les personnes handicapées de l'Ontario* en ce qui touche la diffusion des publications. Le personnel chargé de répondre aux demandes de publications sur support de substitution se verra offrir des conseils sur les procédures à suivre.

Le Bureau du Conseil des ministres veillera à ce que le personnel chargé du fonctionnement de l'appareil ATS reçoive la formation voulue à cet égard.

Amélioration de l'accessibilité des locaux

Le Bureau du Conseil des ministres, en collaboration avec d'autres locataires faisant partie du comité des utilisateurs de l'édifice Whitney, élaborera un processus pour revoir conjointement et sérier les obstacles à éliminer avec le propriétaire de l'édifice, soit la Société immobilière de l'Ontario.

Le Bureau du Conseil des ministres élaborera des plans en vue de faciliter l'évacuation des employés et des visiteurs handicapés et veillera à ce que ces plans figurent dans le guide sur les procédures d'urgence qui est distribué aux employés.

Amélioration de l'accessibilité à la technologie

À mesure que le site Web du Premier ministre continue à prendre de l'ampleur et à se perfectionner, le Bureau du Conseil des ministres veillera à ce que l'accessibilité des personnes handicapées soit toujours prise en compte durant l'amélioration du site et sa mise à l'essai continue. Le Bureau du Conseil des ministres continuera de chercher des moyens nouveaux et novateurs de créer des imprimés et du contenu audiovisuel accessibles pour diffusion sur les sites Internet.

Les sites Intranet du Centre pour le développement du leadership de la FPO seront remaniés de manière à ce qu'on puisse en améliorer l'accessibilité de façon continue.

Amélioration de l'accessibilité en matière de pratiques

Voir les mesures à prendre proposées ci-haut pour améliorer

l'accessibilité en matière de communications, de locaux et de technologie.

Amélioration de l'accessibilité en matière de politiques internes

Le Bureau du Conseil des ministres se conformera aux directives sur les achats du Secrétariat du Conseil de gestion et en surveillera la mise en œuvre. Pour faciliter ce processus, il distribuera toute nouvelle directive sur les achats à tous ses gestionnaires et superviseurs ainsi qu'à tous les employés et employées concernés.

Renseignements

Les questions et les commentaires sur le plan d'accessibilité du ministère sont toujours les bienvenus. Veuillez les adresser à :

Bureau du directeur général
Bureau 3540, Édifice Whitney
99, rue Wellesley Ouest
Toronto (Ontario) M7A 1A1

Téléphone : 416 325-7635

Numéro ATS : 416 314-5721

Courriel : odapublicinquiries@cab.gov.on.ca

Visitez le site Web d'Accessibilité Ontario, ministère des Affaires civiques et de l'Immigration, à : http://www.gov.on.ca/citizenship/accessibility/indexf.html. Le site promeut l'accessibilité et offre des renseignements et des ressources expliquant comment faire de l'Ontario une province accessible à tous les Ontariens et Ontariennes.

Le présent document est disponible gratuitement sur support de substitution, sur demande, à :

Publications Ontario
880, rue Bay, Toronto, (Ontario) M7A 1N8
Téléphone : 416 326-5300
Clients d'autres régions, sauf Ottawa, composer sans frais le 1 800 668-9938
À Ottawa, composer le (613) 238-3630 ou, sans frais, le 1 800 268-8758
Service ATS : 1 800-268-7095

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario

ISSN 1708-492X - version imprimée
ISSN 1708-4938 - version en ligne

This document is available in English.

| site principal | commentaires | recherche | plan du site | english |

Ontario
Ce site est mis à jour par le gouvernement de l'Ontario, Canada.

Confidentialité | Avis de non-responsabilité concernant les liens externes

Renseignements sur les droits d'auteur : © Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2004
Dernière mise à jour: 14 avril 2004